



## Résiliation ciel telecom pro

-----  
Par Jochan

Bonjour, j'ai résilié mon abonnement téléphonique chez ciel telecom par lettre recommandée et ma demande à bien été prise en compte. J'ai reçu ensuite une facture me réclamant les mois dû au titre de la rupture du contrat en cours d'engagement. J'étais engagé pour un an seulement, ce dernier se terminait en 2017 et les conditions générales ne mentionne pas de tacite reconduction.

J'ai envoyé une contestation de facture jointe a la copie du contrat mentionnant la date de souscription et la durée d'engagement, cette dernière est restée sans réponse et ils continuent de me réclamer la facture majorée de pénalités de retard.

Sont ils dans leur droit ou est ce simplement une pratique abusive ?

Merci d'avance pour vos réponses